

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 38 (1909)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Comment peuvent s'enseigner les règles d'accord des participes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pharmacies la vente de tous les remèdes secrets directement alcooliques, tels que le *cognac ferrugineux*, etc., qui sont énormément répandus au sein de notre peuple » (p. 57).

Un homme qui doit être bien informé, nous a affirmé que le gouvernement de Berne, constatant les ravages causés par le *cognac ferrugineux*, surtout parmi les jeunes filles et les femmes, en les anémiant et en leur donnant des habitudes de boisson, avait interdit la vente de ce funeste remède alcoolique.

La Supérieure d'un des principaux établissements d'éducation pour filles, de notre ville, nous a attesté jadis, à plusieurs reprises, que l'ancien Dr Max de Buman, médecin, ordinaire de la maison, refusait de traiter les enfants auxquelles leurs mamans faisaient donner du *cognac ferrugineux*. Voici la raison qu'il donnait de son refus : « Le fer est bon, sans doute ; mais le cognac, l'alcool, ne fait que gâter l'estomac ; alors à quoi sert de donner des remèdes à un estomac qui ne les digère pas ou qui ne les digère pas convenablement.

Nous tenons la déclaration suivante d'un témoin auriculaire, absolument digne de foi. A la table de Mgr Deruaz, à l'évêché de Fribourg, M. le Dr Roux, l'habile chirurgien de Lausanne, dont la réputation s'étend au loin, prié de dire son sentiment sur le *cognac ferrugineux*, répondit : « C'est la moindre manière d'administrer le fer. »

Nous avons nous-même adressé la même question au Dr Alexis Pégaitaz, il y a déjà plusieurs années. Voici la réponse typique qu'il nous fit : « Le *cognac ferrugineux* et tous les autres alcools ne font du bien qu'à la bourse de ceux qui les vendent. »

Comme conclusion, nous prions tous les éducateurs d'étudier sérieusement cette question, afin d'éclairer les enfants et nos populations sur ce point. Par là, ils les empêcheront de faire des dépenses à pure perte, de nuire à leur santé et de contracter le goût des boissons alcooliques.



## **Comment peuvent s'enseigner les règles d'accord des participes.**

Puis-je venir soumettre à l'appréciation des lecteurs du *Bulletin* un nouveau procédé pour l'enseignement d'une des parties les plus difficiles de notre langue française. Je veux parler de l'accord des participes. Si nous possédions encore la grammaire ! Telle est la plainte qui se fait entendre quelquefois. Le maître avait là un *guide* sûr, pour ne pas dire

nécessaire, des *exemples* tout trouvés pour démontrer ces règles et, ce qui était mieux encore, des *exercices* bien adaptés.

En parcourant ce bon Larousse, je trouve : a) 10 règles concernant l'accord ou le moyen de distinguer l'action ou l'état dans le participe présent ;

b) 5 règles dites générales et 10 cas dits accessoires pour les participes passés, soit un total de 25 règles. Comme vous le voyez, nos grammairiens ont entouré ce fameux participe d'un treillis de règles aussi compliqué que les nouveaux moyens de fortification autour de Port-Arthur.

J'ai toujours trouvé incomplète la définition de la grammaire. On nous dit que celle-ci a pour but de mettre les enfants à même de parler et d'écrire correctement. Ils auraient pu ajouter : *conformément aux règles basées sur un bon usage dûment constaté.*

Il ne s'agit donc pas d'enseigner toutes les subtilités de la langue sur lesquelles nos grammairiens ne s'accordent pas ; mais bien les règles sûres, fondamentales. Détruisons donc ce treillis, c'est-à-dire supprimons toutes ces règles qui, bien souvent, se contredisent. Voilà, certes, une mesure quelque peu radicale qui va sourire à tous les maîtres.

D'abord, pourquoi faire du participe un mot nouveau, une partie distincte du discours ? *Nous devons apprendre la grammaire par la langue et non la langue par la grammaire.*

Demandez à un écolier l'état d'un pré ; il répondra : Le pré est fertile ; il est fauché. Demandez-lui les qualités de son camarade ; il répondra encore : Louis est poli, appliqué, studieux.

Au premier abord, tous ces mots seront des adjectifs qualificatifs ; mais poursuivez vos questions et l'enfant répondra : fauché, poli, appliqué sont des formes des verbes faucher, polir, appliquer, aussi bien que nous fauchons, il polit, vous vous appliquez.

C'est donc sur cet usage si fréquent du verbe que j'ai été amené à dire que ce mot exprime :

a) Une action définie (dénomination de personnes et de nombres) ; exemple : l'homme loue le Créateur ;

b) Une action indéfinie (excluant personnes et nombres) ; ex. : toutes les créatures doivent louer Dieu ; — le lépreux guéri revint sur ses pas en louant Dieu ;

c) Un état ; les élèves loués de leur application continuent à s'encourager. Le verbe exprime donc l'action *définie*, *indéfinie* ou *l'état*.

Votre règle est très simple, va-t-on me dire ; mais donnez-nous les moyens de faire saisir aux élèves ces trois nuances différentes que peut exprimer le verbe ? La grammaire, du moins, donnait quatre moyens *mécaniques* pour s'assurer s'il y a action et trois autres moyens encore *mécaniques* pour reconnaître l'état.

Je n'aurai point recours à ces stratagèmes, qui faussent l'esprit de l'enfant. Il faut que l'écolier *sente* cette distinction, il faut qu'il la voie de ses propres yeux. Ici, les règles ne seront jamais d'une grande utilité. J'aurai donc recours à l'intuition. Les verbes, comme tous les autres mots, sont de petits vases en miniature renfermant, non un liquide, mais une idée.

Je place devant mes élèves trois verres d'eau et j'écris les trois phrases ci-dessus au tableau noir. Dans le premier verre, une rose

s'épanouit, garde sa fraîcheur, grâce au liquide dont l'enfant voit, palpe le rôle bien défini. Dans le second verre, encore de l'eau tranquille, limpide comme dans le premier, mais employée à aucun usage. Dans le troisième, c'est encore de l'eau, mais elle est gelée. Quel est l'élève qui, se trouvant en face et des verres et des exemples, ne verra point dans le premier verre louer à l'action définie. Dans le second, c'est encore l'action ne demandant qu'une petite transformation pour devenir définie. En effet, nous n'aurions qu'à dire : Toutes les créatures louent Dieu. — Le lépreux louait Dieu en revenant sur ses pas. Le troisième verre que l'élève croyait rempli d'eau et où se trouve de la glace, n'est-il pas l'image du verbe louer dans le troisième exemple.

Voici un second moyen plus simple encore de faire comprendre ces différentes significations :

- a) Action définie : l'homme en activité;
- b) Action indéfinie : l'homme immobile, oisif;
- c) L'état : l'homme mort, le cadavre.

Ces moyens si simples, si naturels, facilitent singulièrement chez les enfants l'intelligence des notions ci-dessus.

La nature du mot *saisie* et la définition *comprise*, nous abordons les règles d'accord. Je laisse de côté les règles concernant les deux premiers points, car j'ai hâte d'arriver au verbe exprimant l'état.

Mes élèves ont appris que c'est au participe passé que le verbe exprime un état. Nous fixons notre attention sur ce temps, qui rentre dans ce que nous appelons les temps primitifs. En effet, il forme, à l'aide des auxiliaires avoir et être, la moitié de la conjugaison des verbes actifs, pronominaux et neutres, et se rencontre même dans tous les temps de la forme passive.

Dans cet emploi si fréquent et si divers, le verbe au participe garde sa nature première, c'est-à-dire qu'il marque l'état. Là encore, je ne suis pas en communion d'idée avec Larousse quand il nous dit : Le participe passé exprime l'action dans les temps passés. Erreur d'abord parce que le participe passé est employé pour la formation du futur antérieur; erreur ensuite car sa définition est en contradiction avec la règle de l'accord du verbe avec son sujet.

Mettons en présence les deux formes du futur :

Je chanterai.	J'aurai chanté.
Tu chanteras.	Tu auras chanté.
Il chantera.	Il aura chanté.
Nous chanterons.	Nous aurons chanté.
Vous chanterez.	Vous aurez chanté.
Ils chanteront.	Ils auront chanté.

Nous avons dans l'un, comme dans l'autre temps, six formes définies de l'action de chanter. Pour exprimer cette action, nous avons dû, au futur antérieur, utiliser deux mots. A l'aide d'une comparaison, les élèves saisiront le rôle de chacun d'eux. Le verbe avoir est là comme l'âme qui anime un corps. De même que l'âme utilise le corps pour accomplir des actions, de même le verbe avoir emploie le mot *chanté* pour exprimer l'action de chanter. De même encore que notre corps seul ne sera jamais qu'un cadavre et qu'il a besoin de l'âme pour lui

donner la vie, de même *chanté*, cet état, ce cadavre, ne peut exprimer une action sans être animé par le verbe avoir. Le verbe avoir jouant le rôle principal a subi les transformations de personnes et de nombres.

La nature du mot étant bien connue, j'arrive à la règle d'accord.

Les participes passés étant souvent employés pour remplir les fonctions d'adjectifs qualificatifs, la difficulté ne réside pas dans la manière de les faire accorder, mais plutôt à trouver le mot avec lequel ils doivent s'accorder.

Pour que la règle soit comprise, il faut qu'elle jaillisse d'elle-même d'exemples habilement choisis. Mais la difficulté est de les trouver. Il faut donc que le maître se creuse la tête, feuillette un livre une demi-heure durant pour ne rien trouver, quand tout près, dans son pupitre, il y a un réservoir inépuisable. Oui, dans la grammaire les exemples sont là tout prêts, tout forgés, comme nous le disait M. Rouiller dans son plaidoyer en faveur de la grammaire. Des exemples, certes là, il y en a ; mais à part la règle que nous y trouvons appliquée, quelle utilité intellectuelle et morale pouvons-nous souvent en tirer. Citons en quelques-uns pour l'édification des lecteurs du *Bulletin*.

Les Sybarites avaient banni les coqs de l'enceinte de leur ville. — Paul et Virginie étaient comme deux branches greffées sur le même tronc. — Deux femmes peuvent être réconciliées tant qu'elles ne se sont point appelées laides.

Nous pourrions en citer d'autres qui amenaient le sourire sur les lèvres de nos enfants.

Prenons, pour plus de clarté, le même participe dans toutes les situations dans lesquelles il peut se trouver. En résumant différentes leçons, je fais trouver aux élèves les phrases suivantes que je transcris au tableau noir :

1. Les broderies livrées par la ville de Saint-Gall ont une renommée universelle.
2. Les sept frères Machabées furent livrés au bourreau.
3. Les draps que les Fribourgeois avaient livrés au commerce portaient le sceau de l'État.
4. Les habitants de Wesen ont livré la garnison de cette ville.
5. Les soldats français se sont livrés à des actes de cruauté dans le Nidwald.
6. Les combats que les Suisses se sont livrés durant les guerres de religion furent désastreux pour notre patrie.
7. Au XIV<sup>me</sup> siècle, les Bernois et les Fribourgeois se sont livrés des combats sanglants.

Nous n'avons donc qu'à chercher les noms ou pronoms dont le participe *livré* indique l'état.

A l'aide de questions, j'arrive à donner à mon tableau la transformation suivante. J'emploie une craie spéciale pour souligner les deux mots et une autre pour indiquer par une ligne la direction.

1. Les *broderies livrées* par la ville de Saint-Gall ont une réputation universelle.
2. Les *frères Machabées* furent *livrés* au bourreau.
3. Les *draps* que les Fribourgeois ont *livrés* au commerce portaient le sceau de l'État.

4. Les soldats français *se* sont *livrés* à des actes de cruauté envers les habitants.

5. Les *combats* que les Suisses se sont *livrés* durant les guerres de religion furent désastreux pour la patrie.

6. Les habitants de Wesen ont *livré* la *garnison*.

7. Au XIV<sup>me</sup> siècle les Bernois et les Fribourgeois se sont *livré* des *combats* sanglants.

A la vue de ce tableau, quel est l'élève qui ne formulera pas de lui-même la règle suivante : *Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom dont il indique l'état, à la condition, toutefois, pour l'auxiliaire avoir que le nom soit placé avant le participe.*

Voici encore un moyen facile de trouver le mot indiquant l'état. Ce moyen je le trouve dans le sens même du verbe transitif.

En effet, dans le verbe transitif, comme son nom l'indique, il y a une transition, un déplacement opéré dans le résultat, l'effet, ou la conséquence de l'action. Nous avons toujours deux personnes en relation directe avec l'action : l'une qui l'a fait et l'autre qui en subit la conséquence.

Jetez un coup d'œil sur le tableau ci-haut et vous remarquerez que le participe *livré* s'est toujours accordé avec la personne ayant subi la conséquence de l'action. Il doit être aisé à un élève de trouver dans une phrase et la personne qui a fait l'action et celle qui en a supporté le résultat.

Mettons encore les deux exemples suivants :

1. Les maîtres ont puni.

2. Les élèves ont été punis.

Si vos élèves ont une notion juste et claire des verbes transitifs, ils répondront :

a) Dans la première phrase, *puni* est invariable parce que les maîtres n'ont pas subi la conséquence de l'action de punir ;

b) Les élèves ont été punis : *punis* est au masculin pluriel parce que les élèves ont supporté l'effet de l'action.

Je répète donc la règle, l'unique règle qui doit régler les participes :

Le participe passé des verbes s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom dont il dit l'état, ou qui supporte la conséquence de l'action, avec la seule remarque que le participe avec avoir veut ce nom avant lui.

Nous donnerons, dans un prochain article, les différents exercices d'application.

PLANCHEREL, Ch., *inst.*

## ÉCHOS DE BULLE

Dans le N<sup>o</sup> 4 du *Bulletin pédagogique* du 15 février dernier, M. B. A., instituteur, rend hommage aux Autorités de la ville de Fribourg, qui viennent de prendre la généreuse décision de payer chaque mois leurs instituteurs et institutrices.

Cette sage mesure, qui est certainement un progrès et un bienfait, méritait d'être signalée à l'attention du public et des Autorités scolaires